

Délibération du Conseil d'administration
de l'université Le Havre Normandie

*Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Le Havre Normandie ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Le Havre Normandie
Vu l'avis favorable de la CFVU du 06 novembre 2025*

Délibération n°2921/2025/POL G Domaine : Politique Générale

Le Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie le 13/11/2025
délibère sur :

Article 1er:

Le Conseil d'Administration est réuni afin de se prononcer sur l'approbation du schéma directeur de la vie étudiante 2026-2029, ayant reçu un avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 06 novembre 2025.

Article 2:

Le Conseil d'Administration approuve le schéma directeur.

Article 3:

Le schéma directeur est annexé à la présente délibération.

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

Adoption à l'unanimité



SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE

2026-2029

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Fondée en 1984, l'**Université Le Havre Normandie** (ULHN) s'est imposée comme un acteur important de l'enseignement supérieur régional et national, en conjuguant un ancrage territorial fort dans une ville portuaire en pleine mutation et un rayonnement international croissant. L'Université Le Havre Normandie accueille environ 7 000 étudiants, dont environ 15 % d'étudiants internationaux issus de plus de 80 pays.

Le **Schéma Directeur de la Vie Étudiante** (SDVE) de l'ULHN s'appuie sur les articles L. 811-1 et suivants du code de l'éducation. Il doit s'inscrire dans les priorités du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), axées sur l'égalité, l'accessibilité et le bien-être¹. Il doit également chercher à apporter des éléments de réponse au niveau local aux principaux problèmes identifiés par les enquêtes du MESR, qui soulignent l'importance croissante de la précarité financière d'une partie des étudiants ou celle de la précarité alimentaire qui affecte désormais plus d'un étudiant sur trois au niveau national ; les rapports et enquêtes diligentées par le MESR mettent également en évidence un accès aux soins compliqué – à titre d'exemple, plus de 40 % des étudiantes renoncent à des consultations gynécologiques – et l'explosion des troubles psychologiques au sein de la population étudiante, lesquels touchent aujourd'hui plus d'un étudiant sur cinq. Fruit d'une concertation entre représentants des étudiants, services de l'université et partenaires locaux, le présent SDVE ambitionne d'améliorer les conditions d'études des étudiants de l'ULHN en utilisant un certain nombre de leviers articulés autour de trois axes stratégiques, déclinés en onze mesures et trente actions.

Ce nouveau SDVE s'articule autour des grands projets de l'établissement comme le projet de l'**Alliance européenne EUNICoast**, consortium de 13 universités européennes, coordonné par l'Université Le Havre Normandie qui doit permettre d'offrir des opportunités significatives d'internationalisation pour les étudiants de l'Université Le Havre Normandie.

Le deuxième projet est le **PIA4 PolyCampus LH 2030**, porté par l'Université Le Havre Normandie dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA4) et de l'appel à projets ExcellencES de France 2030 qui prévoit, notamment, la modernisation des infrastructures pédagogiques, avec des espaces d'apprentissage innovants favorisant la collaboration et la créativité. L'accent est mis sur le développement de formations interdisciplinaires, adaptées aux enjeux actuels et destinées à favoriser l'employabilité des étudiants. Le projet inclut également un enrichissement de l'offre culturelle et sportive sur le campus, dynamisant la vie associative et l'engagement étudiant. En renforçant les liens avec les acteurs économiques locaux, il vise également à faciliter l'accès à des stages et à des opportunités professionnelles.

¹ MESR, Priorités stratégiques 2023-2024, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/priorites-2023-2024>.

Le présent SDVE est enfin adossé au **Contrat Pluriannuel de site 2022-2027**, qui ambitionne de créer un campus polytechnique maritime et portuaire, renforçant l'ancrage territorial de l'ULHN. Structuré en cinq axes, il promeut des formations transdisciplinaires, l'employabilité via des partenariats entreprises, ainsi qu'une recherche axée sur les défis écologiques. Pour la vie étudiante, l'axe 5 du contrat prévoit notamment une transformation et une modernisation du campus avec la relocalisation de l'IUT en centre-ville, la restructuration de la Maison de l'Étudiant, et la création d'un Service de Santé Étudiants. Il s'appuie également sur un développement de l'offre culturelle et sportive via des ateliers, une salle de spectacle rénovée, et un gymnase modernisé, et prévoit la création d'un pôle médico-social. Les différentes mesures listées dans ce contrat visent à créer un environnement inclusif, favorisant le bien-être et l'engagement des étudiants havrais.

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU SDVE

La rédaction de ce SDVE s'est faite en plusieurs étapes, se nourrissant de l'expérience, de l'analyse et des attentes de l'ensemble de la communauté universitaire. Ce SDVE s'est aussi nourri de celui de la COMUE.

Les premiers échanges - et par là-même les premières propositions - se sont déroulés en réunion Vie de Campus, qui regroupe les différents services acteurs de la vie étudiante (service culturel, SUAPS, SSU, scolarité et vie étudiante, service handicap, service des relations internationales, direction de l'exploitation et des locaux et service commun de documentation) et la présidence de l'université. L'objectif de cette première phase était de formuler des propositions cohérentes avec le terrain, tout en veillant à s'insérer dans le contrat d'établissement. Parallèlement, au cours de l'année universitaire 2023-2024, ont été organisées des assises de la vie étudiante, sur plusieurs séances. Ces échanges, primordiaux dans l'élaboration d'un SDVE, ont permis d'être au plus proche des attentes des étudiants. Les associations étudiantes ont été spécifiquement consultées lors de séances particulières de la commission vie de campus et CVEC. La seconde phase a été menée au niveau des instances représentatives, en l'occurrence la CFVU. Un groupe de travail constitué de la commission de la pédagogie, élargie à tout autre membre de la CFVU souhaitant participer, a eu pour rôle d'enrichir le projet de SDVE par de nouvelles propositions, ainsi que de synthétiser et d'organiser les axes, mesures et actions.

L'élaboration de ce SDVE a pris plus de deux ans. Ainsi, certaines actions, proposées en début ou en cours de processus, ont-elles déjà été mises en œuvre. Par ailleurs, les contributions - et par conséquent les bonnes idées - ont été nombreuses, toutes n'ayant pas la même portée ou la même durée de mise en œuvre.

Aussi ce SDVE s'attache-t-il aux grandes orientations et au temps long, quand un plan d'actions plus détaillé et à plus court terme sera présenté et suivi annuellement par la commission Vie de Campus et CVEC.

LA VIE ÉTUDIANTE : LES ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITÉ LE HAVRE NORMANDIE

A travers ce SDVE, l'ULHN s'engage autour de trois grands axes stratégiques :

1. Favoriser l'émancipation des étudiants, futurs citoyens, acteurs de leur territoire, en leur permettant, d'une part, d'acquérir les atouts nécessaires pour s'insérer dans le monde du travail à un niveau correspondant à leur diplôme, et d'autre part, de disposer des instruments nécessaires pour exercer leur métier de citoyen, en particulier l'esprit critique nécessaire pour faire face à l'afflux d'information qui caractérise la société contemporaine ; il nous faut pour cela repenser l'expérience étudiante dans sa globalité ;
2. Permettre à chacun de trouver sa place au sein de l'établissement grâce à une politique d'inclusion volontaire ;
3. Offrir aux étudiants l'opportunité d'être réellement associés à la politique en matière de vie étudiante de l'établissement, en leur permettant de jouer leur rôle dans les processus de la démocratie universitaire.

La mise en œuvre de ces trois grands axes stratégiques reposera sur le déploiement des différents projets énoncés précédemment et s'appuiera sur les services compétents au sein de l'ULHN ainsi que sur son fort ancrage territorial nourri par des liens étroits avec les partenaires.

Les trois axes stratégiques se déclinent en onze mesures et trente actions présentées ici, et résumées dans le tableau p. 20.

AXE 1 : L'EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE ULHN, VECTEUR DE BIEN-ÊTRE ET D'ÉMANCIPATION

L'expérience étudiante ne saurait se limiter à la seule dimension académique du parcours des étudiants. L'université doit pouvoir offrir un accompagnement complet, qui favorise à la fois le bien-être des étudiants sur le campus et l'apprentissage de l'autonomie tout au long de leur cursus. Cet accompagnement doit leur permettre de développer non seulement leurs compétences académiques, mais aussi d'acquérir les bases pour exercer pleinement leur fonction de citoyen engagé dans la société et d'acteur de leur territoire.

Notre objectif est de repenser l'expérience étudiante dans le temps de vie étudiant : cette expérience ne doit pas recouvrir que la durée des études, mais s'étendre bien avant et au-delà. Grâce aux projets de l'établissement (cf. infra) l'expérience étudiante doit commencer dès le secondaire (collège et lycée) et s'étendre après l'obtention du diplôme, une fois nos étudiants sur le marché du travail. En tant que service public, l'ULHN a comme objectif de créer un vrai lien avec les jeunes du bassin havrais et de le maintenir dans le temps.

MESURE 1 : BIEN ACCUEILLIR SUR LE CAMPUS, MIEUX ACCUEILLIR SUR LE TERRITOIRE

ACTION 1.1. PENSER L'ACCUEIL AVANT L'ENTRÉE À L'UNIVERSITÉ

L'objectif est ici d'envisager l'expérience étudiante avant l'inscription à l'université, autrement dit dès le collège et le lycée. Il s'agira de déployer les actions du projet PIA4 Le Havre Polycampus 2030 relatives au continuum Bac-5 / Bac +5 dans l'intégralité des établissements scolaires du bassin havrais, en renforçant d'un côté le travail mené par l'Espace Orientation Insertion, et en poursuivant de l'autre le travail des étudiants ambassadeurs auprès des collégiens et lycéens. Une attention particulière sera portée sur les jeunes ayant le niveau suffisant pour entrer à l'université mais qui hésitent malheureusement trop souvent à se diriger vers cette voie.

ACTION 1.2. FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX RESSOURCES DE L'UNIVERSITÉ

L'accès à l'information est primordial, en particulier lorsqu'on arrive à l'université. Pour les primo-arrivants de tous les sites de l'université, il s'agit de continuer à proposer un kit de rentrée, et d'élaborer un guide de l'étudiant multilingue à l'horizon 2026-27, en version numérique et papier, avec une section spécifique pour les étudiants internationaux (détaillant entre autres les démarches administratives à suivre pour leur installation en France). De manière plus générale, il s'agit également de valoriser les vidéos présentant les missions des services de l'ULHN et de proposer un guichet unique d'informations à la MDE à destination de tous les étudiants.

ACTION 1.3. ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS DANS LEURS DÉMARCHES D'ACCÈS AU LOGEMENT

Même si le logement étudiant ne relève pas de ses missions, l'ULHN a à cœur de soutenir ses étudiants dans leurs démarches, en continuant à travailler avec le CROUS Normandie, dont c'est l'une des missions principales, et en mettant en place des actions pour faciliter l'accès au logement. Il s'agit notamment de poursuivre la participation et le soutien à l'association ALHOET (Association Havraise pour le Logement Étudiant, créée en 2010 à l'initiative de l'ULHN et d'autres établissements d'enseignement supérieur du Havre) mais également de proposer des temps d'échanges entre le service de vie étudiante et les étudiants qui seraient en difficulté sur le sujet.

ACTION 1.4. PROPOSER DES TEMPS FESTIFS ET COLLECTIFS DÈS LA RENTRÉE

Le festival de rentrée Kursus, dans lequel associations, services et partenaires du territoire sont présents et créent du lien avec les étudiants, existe depuis 5 ans et a démontré au fil du temps qu'il est un évènement phare de la rentrée, attendu par la communauté universitaire et par nos partenaires. Il s'agit donc ici de poursuivre ce festival de rentrée Kursus à l'ULHN et parallèlement, d'étendre notre participation à la rentrée du campus organisée par la Ville du Havre, afin que les étudiants rencontrent également leurs pairs des établissements d'enseignement supérieur Havrais.

INDICATEURS DE LA MESURE 1 :

- Nombre d'étudiants ambassadeurs
- Nombre de collèges et lycées collaborant avec l'ULHN dans le cadre du continuum
- Fréquentation du festival Kursus

MESURE 2 : PENSER LES ESPACES POUR BIEN VIVRE SUR SON CAMPUS

ACTION 2.1. FINALISER LES AMÉNAGEMENTS DE LA MDE

La Maison de l'étudiant (MDE) est un espace qui doit redevenir un lieu central de la vie étudiante, autant pour la pratique culturelle qu'associative. Pour cela, les associations étudiantes seront accueillies et rassemblées à la MDE. Les étudiants pourront également y bénéficier d'espaces de vie complémentaires à ceux de la BU et au gymnase - autres lieux dédiés à la vie étudiante – qui permettront de se retrouver, de jouer, de manger, de se reposer ou encore de travailler en groupe. Un travail sera mené avec les services de l'Université pour repenser l'identité extérieure du bâtiment et la signalétique.

ACTION 2.2. AMÉNAGER DES ESPACES DE VIE PLURI-USAGES DANS LES COMPOSANTES

Depuis plusieurs années, l'université s'engage pour offrir aux étudiants des espaces de vie qui sont une parenthèse pour les étudiants entre les cours. Ces espaces sont pluri-usages : les étudiants peuvent y, travailler, se retrouver, parler, se reposer. Il s'agit de continuer à réfléchir à l'implantation de ces espaces dans l'objectif de pouvoir disposer d'espaces de ce type dans toutes les composantes de l'université et sur l'ensemble des sites.

ACTION 2.3. REPENSER ET HARMONISER LA SIGNALÉTIQUE

Afin d'améliorer la clarté et la lisibilité de l'information pour nos usagers, l'ensemble de la signalétique de l'établissement sera repensé à partir de 2027. Cette refonte s'accompagnera d'une charte signalétique afin d'assurer une meilleure orientation et un accès facilité aux différents services, tout en respectant une identité visuelle cohérente à travers l'ensemble de l'université.

Dans ce cadre, il sera particulièrement important de mettre en valeur la Maison de l'étudiant. En intégrant des éléments distinctifs et bien visibles, la signalétique permettra de mieux orienter les étudiants vers cet espace clé.

MESURE 3 : VEILLER SUR LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE DES ÉTUDIANTS

ACTION 3.1. AGIR EN FAVEUR DU « BIEN MANGER » DES ÉTUDIANTS

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'adoption d'un régime alimentaire sain tout au long de la vie contribue à prévenir toutes les formes de malnutrition, ainsi qu'un grand nombre de maladies et pathologies non transmissibles (diabète, cardiopathies, accidents vasculaires cérébraux, cancers). Dans un contexte de précarité et de mauvaises habitudes alimentaires, les étudiants doivent pouvoir accéder à une alimentation de qualité et être aidés en ce sens. La notion de "bien manger" intègre également la question d'un temps privilégié consacré à la prise de repas, et donc la gestion de la pause méridienne. La communauté scientifique estime actuellement que manger en moins de vingt minutes conduit à des troubles de l'appareil digestif.

L'ULHN poursuivra donc les discussions avec le CROUS Normandie au sujet de la restauration étudiante. Elle proposera notamment un projet de transformation de la cafétéria sur le site Lebon afin que les étudiants disposent d'espaces de restauration supplémentaires. De plus, sachant que de nombreux étudiants préfèrent préparer leur propre repas, elle continuera à étendre la mise à disposition de micro-ondes à différents endroits de l'Université et continuera à proposer des ateliers de cuisine solidaires. Enfin, l'ULHN adoptera une démarche de réflexion collective et d'actions concertées relativement au temps méridien.

ACTION 3.2. ENCOURAGER ET VALORISER LA PRATIQUE SPORTIVE

En plus d'une alimentation équilibrée, l'OMS reconnaît que l'activité sportive est tout aussi importante pour être en bonne santé tout au long de la vie. Il s'agit donc de poursuivre les efforts de l'établissement en faveur de la pratique sportive des étudiants, en entretenant les équipements disponibles au gymnase, en valorisant les espaces, en maintenant une offre d'activités sportives large, diversifiée et abordable, en encourageant la pratique sportive en autonomie, en développant l'offre sur le site de Caucrauville, et en étudiant les possibilités de la mise en place de parcours de « sport-santé » au sens de l'OMS pour des bénéfices physiques, psychologiques et sociaux chez les étudiants.

ACTION 3.3. PROPOSER UNE OFFRE DE SOINS TOUJOURS PLUS ACCESSIBLE

L'université s'est engagée depuis plusieurs années en faveur de la santé des étudiants, en pensant le circuit de soins comme un circuit complet. Ainsi, des travaux importants ont été entrepris au service de santé et l'offre de soins a été complétée (possibilité de rencontrer psychologue, sage-femme, addictologue). L'objectif est donc de poursuivre ces efforts en continuant la transition du SUMPPS² vers un SSE³, de réfléchir à l'implantation d'un centre de soins sur le site Frissard, de renforcer la communication sur l'offre de soins existante qui n'est pas toujours connue des étudiants ; il s'agit également de maintenir et développer le dispositif Etudiants Relais Santé (ERS), de développer leur formation afin de mieux promouvoir la santé de leurs pairs sur des thématiques adaptées aux besoins des étudiants.

ACTION 3.4. VEILLER SUR LA SANTÉ MENTALE DES ÉTUDIANTS

Il s'agit ici de renforcer la communication sur les moyens déjà mis à disposition des étudiants (RDV psychologue, addictologue, sage-femme sophrologie), de faire la promotion des dispositifs tels que Nightline, CNAE, Terrapsy mais aussi d'amplifier les actions de sensibilisation et de prévention sur les comportements à risque, les conduites addictives et le mal-être étudiants.

INDICATEURS DE LA MESURE 3 :

- Nombre d'étudiants inscrits aux activités sportives
- Nombre d'activités proposées par le SUAPS
- Nombre de consultations au SUMPPS² puis SSE³
- Nombre d'Étudiants Relais Santé
- Nombre d'étudiants sentinelles

² Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

³ Service de Santé Étudiante

MESURE 4 : CULTIVER L'OUVERTURE D'ESPRIT

ACTION 4.1. ENCOURAGER L'OUVERTURE À LA CULTURE ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE

L'Université continuera à proposer une programmation culturelle, par l'intermédiaire de sa Direction Culture Art Science et de son service commun de documentation, permettant de proposer des évènements de culture artistique tout en intégrant des propositions de culture scientifique, technique et industrielle, par l'intermédiaire du contrat Normandie Sup CSTI. Elle poursuivra sa participation aux évènements phares du territoire (La Fête de la Science, Sur les Épaules des Géants, Le Goût des Autres, Un Été au Havre en particulier) en plus de sa programmation construite en partie en partenariat avec les structures culturelles du territoire (Le Volcan, Le Phare CCN, le réseau des bibliothèques du Havre en particulier).

Concernant les pratiques culturelles, il s'agit d'accroître l'offre d'ateliers, toujours sur une base croissante de partenariats, et de l'intégrer dans l'offre de formation. Des ateliers de recherches participatives seront également progressivement proposés.

Enfin, afin que nos étudiants puissent profiter de l'offre culturelle du territoire, la carte culture sera toujours davantage valorisée ; cette dernière leur permet de pouvoir bénéficier de tarifs très privilégiés (en deçà du tarif étudiant) chez les partenaires de l'université, la Direction Culture Art Science compensant la différence de tarif. Les focus culture (gratuité totale sur certains spectacles pris en charge par la Direction Culture Art Science) seront également étendus.

ACTION 4.2. FAVORISER L'ESPRIT CRITIQUE

L'ULHN s'était engagée, dans le projet PIA4 Le Havre PolyCampus 2030, à généraliser les enseignements de Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS) ainsi que d'esprit critique ; les premiers ayant été mis en place en 2024, il s'agit désormais de déployer l'offre de cours en esprit critique, qui doit être accessible à 100 % des étudiants en 2028. Pour cela, les enseignements d'esprit critique seront intégrés dans la nouvelle offre de formation pour qu'ils soient accessibles à tous les étudiants.

ACTION 4.3. SENSIBILISER TOUJOURS PLUS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'université est pleinement engagée dans une démarche de développement durable et de transition écologique, que ce soit dans la gestion de ses locaux, de ses évènements, de ses déchets. Elle s'engage à accélérer cette transition, en généralisant progressivement les enseignements du module TEDS) à tous les étudiants, en proposant davantage d'évènements et de rencontres autour du sujet

(fresque du climat, fresque de l'économie circulaire entre autres), en veillant à une alimentation responsable (cf.infra), en favorisant les mobilités douces (par exemple par l'installation de stations de réparation de vélos en libre-service sur le campus, en créant des créneaux spécifiques dédiés aux étudiants ou en proposant des formations à l'usage et à l'entretien du vélo avec l'association La roue libre), en créant un guide pour l'organisation d'évènements écoresponsables, en nommant et en formant des référents transition écologique dans les associations étudiantes.

INDICATEURS DE LA MESURE 4 :

- Nombre de partenariats avec les structures culturelles, scientifiques et techniques régionales, nationales et internationales
- Nombre d'étudiants inscrits aux enseignements d'esprit critique
- Nombre d'étudiants suivant les enseignements de TEDS

MESURE 5 : FACILITER L'APPRENTISSAGE DE L'AUTONOMIE ET PENSER L'APRÈS

ACTION 5.1. FACILITER LA RECHERCHE DE STAGES ET D'ALTERNANCE

L'université souhaite accompagner davantage ses étudiants dans leur recherche de stages, d'alternance en poursuivant le développement du Career Center et la mise en avant des partenaires de l'université, parties prenantes de ces actions. Il s'agit entre autres choses de développer les ateliers, conférences, cafés rencontres avec des professionnels sur les thématiques de recherche de stage, d'alternance et d'insertion professionnelle.

ACTION 5.2. FACILITER L'ACCÈS AUX JOBS ÉTUDIANTS

L'Université emploie tous les ans des étudiants pour travailler dans ses différents services en proposant des contrats étudiants qui s'adaptent assez facilement aux contraintes des étudiants, sont souples et n'empiètent pas sur leurs cours. Elle s'engage à poursuivre cette dynamique, mais également à être le relai des annonces du bassin havrais via son service de vie étudiante (mailing + affichage MDE) et son Career Center ; elle propose également, en complément des forums ayant lieu sur le territoire, d'organiser et de faciliter des Job datings à la MDE pour les employeurs demandeurs.

ACTION 5.3. CONSTRUIRE ET VALORISER UN RÉSEAU ALUMNI

Pour pouvoir poursuivre les relations que l'Université établit avec ses étudiants, l'université s'engage à restaurer le réseau Alumni via le Career Center avec l'objectif d'organiser des rencontres étudiants / alumni ainsi que des visites d'entreprises.

Il s'agira également de réaliser et diffuser des capsules audiovisuelles visant à mettre en avant l'insertion professionnelle de nos étudiants et la collaboration de l'ULHN avec les acteurs économiques qui sont passés par l'université.

INDICATEURS DE LA MESURE 5 :

- Nombre de partenariats du Career Center
- Nombre d'ateliers et rencontres organisés
- Nombre d'anciens étudiants inscrits dans le réseau Alumni

AXE 2 : FAVORISER L'INCLUSION ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

En matière d'inclusion et d'égalité, l'ULHN a développé, depuis plusieurs années, une politique ambitieuse, dont on trouvera les grands axes dans le plan égalité de l'université, le schéma directeur du handicap, mais également dans le contrat de site. Dans un contexte socio-économique marqué par des difficultés anciennes en matière d'insertion et de chômage des moins de 25 ans, il s'agit de lutter contre la précarité, de promouvoir l'égalité des chances, concept central dans la politique universitaire française, et de lutter avec vigueur contre toutes formes de discriminations.

MESURE 6 : PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

ACTION 6.1. SENSIBILISER AUX PROBLÈMES DE DISCRIMINATIONS DE TOUTES NATURES

L'ULHN est engagée depuis de nombreuses années dans la sensibilisation des étudiants et de son personnel aux problèmes de discriminations de toutes natures, en particulier à travers son plan égalité, sa programmation culturelle et sportive, ou dans l'organisation d'évènements interservices sur le sujet, mais aussi en proposant une communication ciblée sur certaines thématiques. Il s'agit donc ici de poursuivre ce travail, de le valoriser davantage et de proposer des temps d'échanges plus fréquents sur le sujet grâce aux Assises étudiantes (cf. infra).

ACTION 6.2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE GENRE ET PRÉVENIR CONTRE LES VIOLENCES ET HARCÈLEMENTS SEXISTES ET SEXUELS (VHSS)

Sur ce sujet particulier, il s'agit de renforcer les actions déjà menées en mettant en place un réseau d'étudiants sentinelles formés sur le sujet des violences et harcèlements sexistes et sexuels, de proposer des formations (sous la forme de MOOC) et de former et sensibiliser le personnel de l'université sur ces sujets.

Afin d'assurer une même équité entre les genres, l'expérimentation du congé menstruel, autorisant les absences aux personnes souffrant de règles douloureuses, mis en place début 2025 sera poursuivie et améliorée si besoin.

Il s'agira également de communiquer davantage sur les moyens mis à disposition de la communauté universitaire en cas de souffrance ou de conflit (pouvant prendre la forme de violence verbale, physique, sexuelle, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination), en particulier la Cellule d'Écoute, Soutien, Analyse et Médiation (CÉSAM).

INDICATEURS DE LA MESURE 6 :

- Nombre d'étudiants ayant suivi les formations VHSS
- Nombre de demandes d'autorisation d'absence pour dysménorrhée

MESURE 7 : DÉPLOYER LES ACTIONS DU SCHÉMA DIRECTEUR DU HANDICAP (SDH) RELATIVES AUX ÉTUDIANTS

ACTION 7.1. ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER ET SUIVRE LES PARCOURS DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU À BESOINS SPÉCIFIQUES

Document de référence de la politique en la matière à l'ULHN, le schéma directeur du handicap (2023-2026) propose en première action d'accompagner les étudiants en situation de handicap ou à besoins spécifiques à travers une série de mesures : renforcer l'information auprès des lycéens, soutenir et valoriser le tutorat vers les étudiants, pérenniser les Plans d'Accompagnement des Étudiants en Situation de Handicap (PAESH) en constante augmentation, agir sur la participation à la vie étudiante et à un environnement handi-accueillant.

ACTION 7.2. PROPOSER DES ACTIONS FAVORISANT L'INCLUSION

Une politique active en faveur des étudiants en situation de handicap ne peut se résumer à l'application de règlements et procédures. Il s'agit de transformer l'université par la formation et la sensibilisation de tous ses acteurs, y compris ses usagers. Le handicap doit devenir l'affaire de toutes et tous. Il est donc nécessaire de mener des actions de sensibilisation à destination de la communauté universitaire et du grand public.

Ainsi, dans le cadre du SDH, l'action 3, « Former, sensibiliser et informer les étudiants » permettra de mener plusieurs actions : sensibiliser les étudiants et associations (campagnes de communication, formations, organisation d'évènements, types « Un autre Challenge », organisé depuis deux années, mêlant sport et handicap), développer des pédagogies inclusives (mettre à disposition des ressources centralisées sur l'intranet de l'université par exemple) ou encore favoriser la procédure de mise en place des parcours et aménagements d'études et d'examen (mettre en place une fiche de procédure et la diffuser).

L'action 4 du SDH « développer des outils numériques », permettra d'améliorer l'accessibilité des structures, services et ressources numériques, de rendre l'information relative au handicap plus visible sur les sites internet et intranet de l'établissement.

ACTION 7.3. S'APPUYER SUR LES RÉSEAUX NATIONAUX

L'Université est déjà engagée dans une démarche d'ouverture et d'inscription dans les réseaux nationaux, afin d'aider au mieux ses étudiants en situation de handicap, que ce soit pour leur intégration à l'université, le soutien et l'accompagnement au quotidien mais aussi pour leur recherche de stages, d'alternance ou d'emploi, ou encore pour organiser des actions de sensibilisation. Le fait d'intégrer ces réseaux permet de profiter des conseils et bonnes pratiques en la matière, afin de s'améliorer en continu. L'Université renouvelera donc la convention avec HandiSup et s'engagera à l'horizon 2026 dans la signature de la charte Atypie Friendly, afin d'améliorer l'inclusion des personnes présentant un trouble du neurodéveloppement.

INDICATEURS DE LA MESURE 7 :

- Nombre de PAESH
- Nombre de tuteurs étudiants du Service Handicap
- Nombre d'évènements et d'actions de communication en faveur de l'inclusion

MESURE 8 : LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET L'ISOLEMENT

ACTION 8.1. DÉVELOPPER LES ACTIONS SOLIDAIRES ENVERS LES ÉTUDIANTS

L'Université est déjà fortement engagée dans la lutte contre la précarité étudiante, grâce au rôle de son assistante sociale et plus globalement du service de la vie étudiante, et aux liens entretenus avec le CROUS Normandie sur le sujet. Il s'agit de poursuivre les efforts entrepris et de mettre davantage en valeur le rôle de l'assistante sociale et du service de la vie étudiante afin que les étudiants aient le réflexe de venir en cas de problème.

De leur côté, les associations étudiantes, les BDE et les étudiants (dans le cadre de projets pédagogiques ou parfois dans une démarche individuelle) organisent de nombreuses actions solidaires. Il s'agit donc ici de mieux identifier ces actions pour un meilleur accompagnement dans leurs démarches, une plus grande visibilité, à travers le service de vie étudiante et la commission CVEC (pour les financements).

Il s'agit également de poursuivre les actions proposées par l'établissement comme les ateliers de cuisine solidaires ou les actions de lutte contre la précarité financière (le soutien à l'Agoraé par exemple ou les actions de lutte contre la précarité menstruelle). Il s'agit également de continuer et étendre le prêt de matériel informatique en cas de besoin.

ACTION 8.2. PROPOSER DES TEMPS FESTIFS ET COLLECTIFS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Pour lutter contre l'isolement dont les étudiants sont nombreux à être victimes, l'Université propose de nombreux temps festifs et collectifs, qu'elle étendra pour toucher le plus grand nombre d'étudiants possibles (cf. infra).

Un travail, déjà en cours d'élaboration, sera mené pour une meilleure correspondance entre les services de médecine et handicap, le service vie étudiante, le SUAPS et la Direction Culture Art Science afin de diriger les étudiants esseulés vers les activités sportives, culturelles et festives. Des temps particuliers seront destinés aux étudiants étrangers, éloignés de fait de leur famille et amis, afin de les mettre en lumière comme La Nuit des étudiants du Monde organisé par le réseau CHEERS.

INDICATEURS DE LA MESURE 8 :

- Nombre d'actions solidaires menées par les étudiants / associations / BDE et suivies par le service vie étudiante
- Nombre d'ateliers de cuisine solidaire
- Nombre de matériels informatiques prêtés

AXE 3 : DÉMOCRATIE ÉTUDIANTE : FAIRE DES ÉTUDIANTS UNE PARTIE PRENANTE DES PROJETS ET DE LA GOUVERNANCE DE L'ÉTABLISSEMENT

Les étudiants doivent devenir des acteurs centraux de la stratégie de l'ULHN grâce à une gouvernance participative. Ils doivent jouer un rôle moteur dans le déploiement des grands projets de l'établissement, qu'il s'agisse du PIA4 ExcellencES ou de l'alliance européenne EUNICoast. Il s'agit donc d'impliquer concrètement les étudiants dans les grands projets de l'université et de développer l'initiative étudiante et la co-construction.

MESURE 9 : PERMETTRE AUX ÉTUDIANTS D'ÊTRE FORCE DE PROPOSITION

ACTION 9.1. DÉVELOPPER LES PROJETS ET INITIATIVES ÉTUDIANTS

L'action consiste à mettre à disposition une « boîte à idées » numérique permettant de proposer des projets individuels ou de groupes. Au moins un appel à projets sera lancé chaque année.

L'Université propose également de poursuivre la mise en place d'un budget participatif étudiant. Les projets proposés par les étudiants seront examinés par l'équipe de direction de l'établissement afin d'en évaluer la faisabilité. Les projets retenus seront ensuite soumis au vote de l'ensemble des étudiants pour validation finale. Au moins un budget participatif étudiant pourrait être lancé chaque année.

ACTION 9.2. POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LES ASSISES ÉTUDIANTES

L'Université Le Havre Normandie souhaite poursuivre la dynamique des assises étudiantes, en les inscrivant dans une perspective d'évolution progressive vers un Parlement étudiant d'ici la rentrée 2026.

Les assises constitueraient, dans un premier temps, de véritables moments d'échanges entre la Présidence et les étudiants, organisés au moins deux fois par an sur des temps banalisés et répartis sur les différents sites de l'Université. Elles permettraient d'initier un dialogue structuré autour de thématiques prévues à l'avance.

À terme, cette dynamique pourrait aboutir à la mise en place d'un Parlement étudiant, instance consultative visant à assurer une représentativité étudiante la plus large possible. Ce Parlement offrirait un cadre régulier d'échange et de co-construction entre les étudiants et l'équipe de direction. Ses réunions, qui pourraient se tenir au moins deux fois par an, constitueraient des temps de travail sur les

grands sujets concernant la vie étudiante et la politique de l'établissement. L'ordre du jour serait partagé entre la direction et les étudiants.

Les échanges et propositions issus de cette instance feraient l'objet d'une synthèse transmise aux instances de gouvernance. Les discussions et décisions du Parlement étudiant pourraient également être inscrites à l'ordre du jour des instances de l'Université, afin de garantir un suivi et de renforcer la place de la parole étudiante dans la stratégie de l'établissement.

L'idée est de créer de vrais moments d'échanges entre la Présidence et les étudiants sur des thématiques prévues à l'avance. Ces assises auront lieu au moins deux fois par an, sur les temps qui seront banalisés dans les emplois du temps et organisés alternativement sur les différents sites de l'ULHN.

INDICATEURS DE LA MESURE 9 :

- Nombre de projets issus du budget participatif étudiant

MESURE 10 : ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

ACTION 10.1. SOUTENIR LOGISTIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT LES ASSOCIATIONS

Le service de la vie étudiante prévoit d'effectuer un travail plus poussé de repérage, de soutien et de suivi des associations étudiantes au fil du temps, permettant des échanges plus réguliers sur leurs actualités, leurs besoins et leurs propositions.

Il s'agirait également de développer un guide des associations étudiantes dans lequel les étudiants pourraient retrouver toutes les informations utiles pour s'engager le plus facilement possible.

L'université poursuivrait aussi le soutien à la création d'associations en pérennisant son budget issu de la CVEC permettant de couvrir en partie les frais de fonctionnement des associations nouvellement créées.

L'université envisagerait par ailleurs la possibilité de mettre en place un budget de fonctionnement annuel dédié aux associations étudiantes. Cette subvention pourrait être accordée selon des modalités et une mise en œuvre définies par la commission CVEC et Vie de campus.

Enfin, l'université soutiendrait les associations en leur fournissant de nouveaux locaux aménagés à la MDE, favorisant la mutualisation des moyens et les échanges entre associations, ainsi qu'avec les services de la vie étudiante. De plus, les associations étudiantes qui en feraient la demande auprès du service de la vie étudiante pourraient bénéficier d'un budget reprographie de 50 euros par an.

ACTION 10.2. FACILITER LE DIALOGUE ENTRE LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES ET LA PRÉSIDENCE

En plus des assises étudiantes ouvertes à tous les étudiants (cf. infra), la commission CVEC et vie de campus doit permettre des échanges réguliers lorsque ladite commission se réunit en formation pilotage au moins une fois par an. En fonction de l'ordre du jour, les associations étudiantes seront invitées à participer à la séance, aux côtés des vice-présidents et des directeurs de services concernés, invités permanents.

INDICATEURS DE LA MESURE 10 :

- Nombre d'associations étudiantes à l'ULHN
- Nombre de projets financés par la CAPE et montant total

MESURE 11 : FAVORISER ET VALORISER L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

ACTION 11.1. PÉRENNISER LE DU ENGAGEMENT ÉTUDIANT ET AMÉLIORER SA VISIBILITÉ

Les étudiants pourraient assister à des formations sur les bases de l'engagement étudiant dans le cadre de la réforme du DU Engagement Étudiant. Cette mesure, déjà votée en CFVU mais non encore mise en œuvre, viserait une mise en place à l'horizon 2026-2027 et serait proposée au plus grand nombre.

La pérennisation de ce DU permettrait, entre autres, aux nouveaux élus étudiants de se former. Les intéressés pourraient être autorisés à suivre des séances prévues dans le cadre de la formation du DU dont les thématiques seraient adaptées à leur statut d'élu étudiant.

Cette mesure s'appliquerait également à tous les étudiants souhaitant s'engager au sein de l'Université, afin de renforcer la reconnaissance et l'accompagnement de l'ensemble des formes d'engagement étudiant.

ACTION 11.2. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU PRINCIPE DE BONIFICATION

L'engagement étudiant associatif, solidaire, universitaire contribue à l'enrichissement de la formation. Les étudiants concernés pourront réaliser des demandes de valorisation de cet engagement, qui se traduiront par une bonification sur leur moyenne générale.

Il s'agit donc de poursuivre le développement de la bonification autour de l'engagement étudiant, d'en définir de manière précise et uniforme le cadre et de démocratiser ce dispositif à l'ensemble de la communauté universitaire, pour une mise en place effective à la rentrée 2026-27.

INDICATEURS DE LA MESURE 11 :

- Nombre de DU Engagement Étudiant obtenus par une formation
- Nombre de DU Engagement Étudiant obtenus sur dossier
- Nombre de bonifications Engagement Étudiant accordées

Axes stratégiques	Mesures	Actions
L'expérience étudiante ULHN, vecteur de bien-être et d'émancipation	1. Bien accueillir sur le campus, mieux accueillir sur le territoire	Penser l'accueil avant l'entrée à l'université Faciliter l'accès à l'information et aux ressources de l'université Accompagner les étudiants dans leurs démarches d'accès au logement Proposer des temps festifs et collectifs dès la rentrée
	2. Penser les espaces pour bien vivre sur son campus	Finaliser les aménagements de la MdE Aménager des espaces de vie pluri-usages dans les composantes Repenser et harmoniser la signalétique
	3. Veiller sur la santé physique et mentale des étudiants	Agir en faveur du « bien manger » des étudiants Encourager et valoriser la pratique sportive Proposer une offre de soins toujours plus accessible Veiller sur la santé mentale des étudiants
	4. Cultiver l'ouverture d'esprit	Encourager l'ouverture à la culture artistique et scientifique Favoriser l'esprit critique Sensibiliser toujours plus au développement durable et à la transition écologique
	5. Faciliter l'apprentissage de l'autonomie et penser l'après	Faciliter la recherche de stages et d'alternance Faciliter l'accès aux jobs étudiants Construire et valoriser un réseau Alumni
Favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations	6. Promouvoir la diversité et lutter contre les discriminations	Sensibiliser aux problèmes de discriminations de toutes natures Lutter contre les inégalités de genre et prévenir contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS)
	7. Déployer les actions du schéma directeur du handicap (SDH) relatives aux étudiants	Accueillir, accompagner et suivre les parcours des étudiants en situation de handicap ou à besoins spécifiques Proposer des actions favorisant l'inclusion S'appuyer sur les réseaux nationaux
	8. Lutter contre la précarité et l'isolement	Développer les actions solidaires envers les étudiants Proposer des temps festifs et collectifs tout au long de l'année
Démocratie étudiante : faire des étudiants une partie prenante des projets et de la gouvernance de l'établissement	9. Permettre aux étudiants d'être force de proposition	Développer les projets et initiatives étudiantes. Poursuivre et développer les assises étudiantes
	10. Accompagner les associations étudiantes	Soutenir logistiquement et financièrement les associations Faciliter le dialogue entre les associations étudiantes et la Présidence
	11. Favoriser et valoriser l'engagement étudiant	Pérenniser le DU Engagement Étudiant et améliorer sa visibilité Poursuivre le développement du principe de bonification